REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4698

Jobs d'été - Année 2019

Délégation Générale aux ressources humaines

Rapporteur: M. CLAISSE Gérard

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE: 31 MAI 2019

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES:

2019/4698 - JOBS D'ETE - ANNEE 2019 (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité. La durée de ces engagements est limitée à 6 mois pendant une période de 12 mois, en vertu des dispositions de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984.

A ce titre, depuis 1992, l'opération « Jobs d'été » mise en place par la Ville de Lyon, permet à des jeunes lyonnais âgés de 18 à 25 ans, qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, d'accéder à une première expérience professionnelle d'une durée d'un mois au sein des services municipaux, durant les mois de juin, juillet et août.

Ce dispositif de prévention de la délinquance et d'insertion professionnelle est destiné principalement aux jeunes sans qualification, domiciliés dans les quartiers dits « sensibles ».

Les 100 postes ouverts chaque année ont déjà permis à près de 2 500 jeunes de se forger une expérience, véritable tremplin vers l'emploi. La Mission locale joue, à ce titre, un rôle essentiel en étant « le référent social » unique de l'ensemble des jeunes recrutés afin de permettre l'intégration de ce premier emploi dans un véritable parcours professionnel.

La réussite de cette opération tient également en grande partie à la mobilisation et l'implication des services municipaux qui accueillent et accompagnent les jeunes recrutés tout au long de la période de travail. Ce dispositif de tutorat permet à ces jeunes de découvrir les métiers exercés dans les services de la Ville et favorise le développement de leurs compétences.

Les jeunes employés « jobs été » se voient confier des tâches administratives ou techniques. Ils doivent respecter les exigences professionnelles liées à l'exercice de ces activités ainsi que les règles de fonctionnement des services de la Ville qui les accueillent. Ils sont recrutés en qualité d'adjoint technique ou d'adjoint administratif.

L'ensemble du dispositif est suivi par la Direction sécurité et prévention qui assure l'interface avec les partenaires de cette opération et les services municipaux (organisation des commissions de recrutement et des cérémonies d'accueil protocolaires, mise en place des médiations éventuellement nécessaires au cours du mois de travail, programmation de l'évaluation des jeunes...).

Il est proposé de reconduire cette opération sur la période estivale 2019 et de recruter une nouvelle fois 100 jeunes durant les mois de juin, juillet et août.

Il est proposé également, au titre du plan handicap de la Ville (plan RITHME) et dans le cadre de ce dispositif « jobs d'été », de donner aux services de la Ville un objectif de recrutement d'au moins 6 jeunes en situation de handicap.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Ouï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

- 1. La création de 100 emplois non permanents d'adjoint technique ou d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité est approuvée dans le cadre du dispositif « jobs d'été 2019 ».
- 2. Le prélèvement des dépenses afférentes sera opéré sur les crédits inscrits au budget, au chapitre globalisé 012 de l'année en cours.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM